Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 17 Septembre 1890 No. 48.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

A UNE FEMME !

Madame, autour de vous tant de grâce étincelle,
Votre chant est si pur, votre danse recèle
Un charme si vainqueur,
Un si touchant regard baigne votre prunelle,
Toute votre personne a quelque chose en elle
De si doux pour le cœur,

Que lorsque vous venez, jeune astre qu'on admire,
Eclairer notre nuit d'un rayonnant sourire
Qui nous fait palpiter,
Comme l'oiseau des bois devant l'aube vermeille,
Une tendre pensée au fond des cœurs s'éveille
Et se met à chanter !

Vous ne l'entendez pas, vous l'ignorez, madame,
Car la chaste pudeur enveloppe votre âme
De ses voiles jaloux,
Et l'ange que le ciel commit à votre garde
N'a jamais à rougir quand, rêveur, il regarde
Ce qui se passe en vous.

VICTOR HUGO.

22 avril 1831.

UNE EXÉCUTION CAPITALE EN ESPAGNE.

Les habitants de Madrid ont été fort émus par l'exécution de la fille Higinia Balaguer, condamnée à mort pour avoir assassiné sa maîtresse, la veuve Varela, dans les premiers jours de juillet 1888.

L'exécution a eu lieu tout récemment.

La veille, vers trois heures du matin, le directeur de la prison des femmes, l'aumônier, le défenseur de la condamnée, quelques gardiennes furent la réveiller pour l'amener à la prison cellulaire des hommes où l'exécution devait avoir lieu le lendemain. La condamnée montra tout d'abord du courage et ne faiblit qu'en prenant congé de ses codétenues. On mit Higinia dans une voiture cellulaire qui partit au galop, escortée de gendarmes à cheval, jusqu'à la prison modèle.

Le petit jour commençait à poindre quand Higinia Balaguer pénétra dans la salle de déclarations. Le greffier de la cour d'assises lui lut les rejets de pourvoi et de grâce et lui tendit la plume pour signer son arrêt. Alors le juge se tournant vers quelques hommes à l'aspect respectable et vêtus de noir, avec le scapulaire et la croix de la *Hermandad de Paz y Caridad*, et leur dit qu'il leur confiait la condamnée pour avoir soin de son âme jusqu'au moment où ils la livreraient, 24 heures plus tard, au bourreau. Cette confrérie, depuis le moyen âge, garde, veille, console et soigne les criminels durant les dernières tristes heures qu'ils ont à vivre.

La salle comprend un autel où l'on célèbre plusieurs messes, des prie-Dieu où les frères de la *Paz y Caridad* agenouillés récitent des prières, un lit de fer, un fauteuil, une table pour la patiente, de grands cierges allumés.

Tout autour, le silence des galeries de la prison modèle troublé par le bruit des pas, par le murmure des voix étouffées du gardien ou des visiteurs, par les chants des détenus psalmodiant les prières des agonisants. Au loin les cloches des églises de la capitale sonnant les heures et faisant chaque fois frissonner la condamnée.

Higinia Balaguer montra pendant les premières heures assez de résignation. Elle écouta l'aumônier, se confessa. Elle dormait pendant les premières heures de la nuit. On la réveilla avant l'aube pour la faire communier et assiter à plusieurs messes. Elle était plus morte que vive quand le bourreau, selon l'usage, vint s'agenouiller devant elle et la prier de le pardonner s'il exécutait l'ordre de la justice.

Après lui avoir ligotté les bras et les pieds, il lui passa la sinistre robe de bure avec un capuchon, et les prêtres, les frères de la *Paz y Caridad* récitèrent les prières des agonisants et les litanies d'usage. L'aumônier et les frères de la *Paz* portèrent, en la soutenant de chaque côté, plutôt qu'ils n'emmenèrent Higinia Balaguer vers la plate-forme de l'échafaud.

On fit asseoir la condamnée sur le banc fatal adossé au poteau, on lui couvrit le visage avec le capuchon, et pendant qu'un prêtre priait à haute voix, le bourreau passa autour du cou la terrible cravate de fer. Puis le bourreau fit jouer le ressort. La justice des hommes était satisfaite.

Le corps resta exposé, la figure découverte, pendant de longues heures, et la foule continua à venir contempler ce triste spectacle. Vers le soir, les frères de la Hermandad parurent pour achever leur triste mission. Ils détachèrent le corps de la suppliciée, ils lui enlevèrent la robe d'exécution, et lui mirent un habit religieux.

Ils étendirent le corps dans un cercueil modeste qui fut placé sur un fourgon des pompes funèbres et, toujours accompagné par les frères de la *Paz y Caridad*, il fut dirigé sur un cimetière où il y a un coin spécial pour les suppliciés. On a dit ensuite une messe pour l'âme de Higinia Balaguer le jour même de l'exécution et, selon l'usage espagnol, les magistrats qui la condamnèrent, le ministre public, le juge d'instruction y assistèrent.

SANS PAIN.

I

Lorsqu'après une journée passée à battre, sans résultat aucun, le pavé de la capitale, il rentra au logis, harassé, crevant de faim, la femme n'eut pas besoin de le questionner pour savoir combien peu heureuses avaient été ses recherches.

—Rien ?.....murmura-t-elle, et son regard se fixa tristement sur les deux jumeaux qui sommeillaient dans leur berceau d'osier.

—Rien ! répéta-t-il, comme un écho lointain, tandis qu'accablé, il se laissait tomber leurdement sur une caisse, le front dans ses deux mains.

Il y eut dans la chambre un profond silence.

Enfin, il releva la tête.

—Dis donc, femme ? hasarda-t-il; j'ai rudement faim, va ! Est ce que...?

Il n'osa pas achever.

Elle le regarda et dit, tout bas, la voix tremblante :

—J'ai donné, tantôt, le dernier morceau de pain aux petits, mon pauvre Pierre......je n'ai plus rien !

—Alors, fit-il lentement, nous sommes sans pain ?

—Oui ! s'écria-t-elle avec une véhémence douloureuse, sans pain ! tandis que d'autres en ont plein des armoires et la bourse garnie !......

—Dame, grommela-t-il, il y en a !......La voisine ?

Parbleu ! reprit la femme. Et dire que ces gens-la pensent même pas à soulager les autres ! ......Tiens ! Cette après-midi, elle est allée toucher sa rente : deux mille cinq cents francs ! Va-t-en voir si elle songe à nous !

L'homme se leva lentement.

—Elle ne sait p't'être pas ?...... murmura-t-il.

—Allons donc !......on s'informe !......on......

Il l'interrompit :

—N'importe ! dit-il ; bonsoir ! ......j'vas me coucher ! Qui dort dîne !

Et tout habillé, il se jeta sur la paillasse étendue dans un coin.

Alors, silencieusement, la femme se mit à pleurer, assise à la place qu'il venait de quitter.

II

Depuis combien de temps dormait-il ?

Il n'aurait pu le dire.

Lorsqu'il se réveilla, il se sentit frissonner jusqu'aux moelles. A ses côtés sa femme reposait, la respiration coupée par de brusques hoquets.

Il la regarda longuement.

—Elle pleure, murmura-t-il ; elle pense aux petits !......

Ce mot lui causa une impression étrange.

Il se leva et alla vers la fenêtre.

J'ai froid, grommela-t-il.

Au dehors tout était blanc ; la neige était tombée tandis qu'il dormait.

—La neige, fit-il tristement ; le froid, la faim......pour eux......

Et presque machinalement, il couvrit de son vieux pardessus de jour le corps de la malheureuse, dont les épaules frissonnaient, bleuies par la morsure du froid.

En se retournant, son regard tomba sur les deux enfants ; il réfléchit, et, tout à coup, enlevant sa blouse, il l'étendit doucement sur le pauvre berceau.

Bien que demi-nu et grelottant il se mit à songer.

—Pourtant, pensa-t-il, on serait content de peu ; nous ne demandons pas la fortune, nous autres, pas même le bien-être, seulement le nécessaire, le juste pour ne pas creuver de faim ! Nous sommes ouvriers, nous ne voulons pas de rentes !

Il s'arrêta brusquement.

—Des rentes ? murmura-t-il, d'un ton de voix devenue soudainement étrange......A d'autres, oui !......D'autres, des vieillards, une femme, comme la voisine......Deux mille cinq cents, comme si elle ne pourrait pas m'en prêter......ou......

Il hésita et jetant un regard circulaire autour de lui :

—Ou bien, si je pouvais lui prendre, grogna-t-il.......Prendre, j'sais bien qu'ça serait voler ; mais, dame, c'est pas pour moi, après tout !......Oui, mais voilà, si elle s'éveille ?......Si elle crie ?

Son regard erra au dehors, à travers les vitres.

Alors il recula avec horreur.

—Oh ! s'écria-t-il ; non ! non !

Sur la neige toute blanche, il lui avait semblé voir une large tache rouge, comme une flaque de sang.

Pour la fuir, il recula et vint buter contre la table sur laquelle il s'appuya.

Mais aussitôt il tressaillit :

Sous ses doigts crispés, il venait de sentir tout à coup la poignée du large couteau de cuisine, laissé là par la femme.

Devant ses yeux passa comme un brouillard sanglant. Un moment il vit rouge et chancela, puis, tout à coup, pris d'une résolution farouche, il cacha l'arme sous sa chemise en disant :

—Chacun pour soi !......tant pis pour elle !

Sur ces mots, il chercha sans bruit dans la chambre toutes les clefs qu'il put y trouver, et, après s'être déchaussé, il sortit sur le palier et referma la porte derrière lui, en murmurant :

—Si elle crie, faut pas qu'ils l'entendent !

III

La vieille femme dormait profondément, son visage paisible éclairé par la lueur tremblante d'une petite veilleuse suspendue au plafond.

Déjà, l'homme, d'une seule pesée, avait ouvert le secrétaire et ses mains fouillaient dans les tiroirs, quand un cri le fit se retourner, terrible.

La rentière, les traits bouleversés par l'effroi, s'était dressée sur son séant.

D'un bond il fut sur elle.

—Au voleur ! à l'assassin ! hurla-t-elle.

Alors, il vit rouge et se mit à frapper, sans regarder, à grands coups, se grisant, devenant fou, frappant, frappant toujours.

Enfin, las, il s'arrêta, puis, passant sa main sur son front, sa main, dégoûtante du sang de sa victime, il courut au secrétaire, prit les bijoux, l'argent, les billets.

Une pièce d'or qui roula sur le sol, avec un joyeux tintement métallique, le fit tressaillir.

Soudain il se redressa, l'œil hagard.

A travers la cloison il venait d'entendre la voix de sa femme, berçant les enfants qui s'étaient réveillés, et les paroles de la chanson qu'elle leur fredonnait arrivaient jusqu'à lui :

Une poule blanche
Est là-bas dans la grange . . .

Fou d'horreur, il se rua vers la porte avec l'idée de fuir cette chambre maudite, où lui, Pierre, l'ouvrier honnête, devenu voleur et meurtrier, venait de faire entrer la mort.

Mais à peine atteignait-il le palier, qu'un homme en noir, ceint d'une écharpe tricolore, se dressa devant ses yeux et lui dit, en le prenant au collet :

—Au nom de la loi, je vous arrête !

Derrière ce personnage, des agents occupaient les marches de l'escalier.

A cette vue, le malheureux ouvrit démesurement les yeux, un cri terrible lui monta à la gorge et, comme une masse, il s'affala sur le carreau, la face contre terre.

IV

Lorsqu'il rouvrit les yeux, sa femme était à ses côtés, agenouillée sur la paillasse, lui bassinant le visage avec de l'eau fraîche.

Il faisait grand jour, et, par la fenêtre ouverte le gai soleil de mai inondait de ses feux le modeste réduit.

Tout d'abord, il regarda longuement autour de lui comme s'il sortait d'un rêve.

—Oui, lui disait sa femme, tu

as eu le délire, mon pauvre Pierre, et toute la nuit tu nous a fait bien peur. Dame! trois jours sans presque rien prendre, c'est dur, et plus d'un n'y résisterait pas.

—Mais la neige? murmura-t-il.

—La neige? fit-elle; mais nous sommes au printemps; voyons, voyons, c'est fini, n'est-ce pas?......tu vas mieux?......Il y a là sur le feu une bonne soupe qui t'attend; les petits ont mangé, et de plus tu as de l'ouvrage!

—De l'ouvrage! fit-il.

—Oui da! s'écria la ménagère, le visage radieux; ah! le bon Dieu est quelquefois bien dur, mais lorsqu'il fait le bien, grâce à l'un de ses anges, il ne le fait jamais à demi! Et tiens, voici justement celui qu'il nous a envoyé.

En apercevant la voisine, la vieille rentière qui rentrait en ce moment, le pauvre diable sentit tout un monde de pensées envahir son cerveau.

Ainsi, c'était bien vrai, il n'avait pas tué, pas volé, ce n'était qu'un rêve, qu'un affreux cauchemar qu'emportaient bien loin les premiers feux du jour.

A cette pensée il se sentit pris d'une joie indicible.

Brusquement il se leva, et, passant le revers de sa main calleuse sur son épaisse moustache.

—Ah! s'écria-t-il, lorsqu'un profond soupir eut dilaté sa large poitrine, j'suis joliment content d'vous voir, allez!

Et, s'avançant vers la brave femme:

—Ah! tenez, tenez, voisine..... N......d......D! faut que j'vous embrasse!

Puis, tout bas, tandis que deux grosses larmes glissaient sur ses joues brunies;

—Ce que l'on peut devenir, tout de même, pour un morceau de pain!

MAURICE CHAMPAGNE.

Le Manitoba.

Mercredi, 17 Septembre 1890.

SIR HECTOR L. LANGEVIN

Nous avons dit déjà qu'un banquet public sera offert à Sir Hector L. Langevin, lors de son passage à Winnipeg, au retour de la Colombie, lundi prochain, le 22 courant. Malgré que cette démonstration n'ait aucun caractère politique particulier, mais qu'elle soit organisée uniquement pour reconnaître les qualités personnelles et administratives de cet homme d'état, la *Tribune* de Winnipeg, l'organe du gouvernement francophobe Greenway-Martin, fait appel au fanatisme anglais et protestant pour empêcher nos compatriotes de cette origine qui ne partagent pas nos croyances d'assister à ce banquet.

Ce journal prétend que dans les circonstances actuelles, honorer un Canadien-français du gouvernement d'Ottawa, c'est condamner l'administration Greenway-Martin sur la question de l'abolition des écoles catholiques et de la langue française. Ce journal ajoute que le succès de cette démonstration encouragera le gouvernement fédéral à désavouer les lois iniques de l'hiver dernier.

Peut-on pousser plus loin la haine de tout ce qui est catholique et français?

Ne vous faites pas d'illusion, Messieurs, vos lois sont destinées à subir le sort qu'elles méritent, nonobstant vos appels aux préjugés.

En attendant, nous assisterons en foule au banquet de lundi soir, en dépit du fanatisme que l'on veut soulever.

LES CANADIENS-FRANCAIS.

Depuis que le pouvoir est entre les mains de MM. Greenway et Martin l'on sait ce que nous avons à endurer comme Canadiens-Français. Pas une injure, pas un outrage qui nous aient été épargnés, et ces hommes qui nous cajolaient alors qu'ils étaient dans l'opposition, se sont montrés nos pires ennemis depuis.

Les coups que nous avons reçus ont été rudes et ils ont été sentis comme tels; mais l'on verra en temps opportuns que les Canadiens-Français se souviennent.

D'un autre côté, dans cette persécution à outrance, nous avons rencontré les plus vives sympathies. C'est ainsi qu'il y a quelques semaines, alors que ce souffle de fanatisme et d'intolérance qui a passé sur nous se faisait le plus fortement sentir, le *Free Press* de Winnipeg publiait, sous le titre de *Canadiens-Français*, l'article que nous donnons ci-après. C'est une belle réponse à toutes les inepties qu'ont proférées contre nous M. Martin et tous ses soudoyés.

Nous traduisons du confrère:

M. McCarthy voudrait repousser les Français par delà la rivière Ottawa et les y tenir. Au moins, c'est ce qu'il se proposait de faire avant les élections d'Ontario; mais comme il a pitoyablement failli à la tâche de faire partager ses vues à même une poignée d'électeurs, c'est possible que lui-même ait changé d'opinion. Il est possible qu'il ne visât qu'à produire de l'effet, bien que reconnu pour un bigot et à esprit étroit. Quoiqu'il en soit, il a des admirateurs dans cette province, à la tête desquels marche le digne M. Joseph Martin dont tous connaissent la haine intense pour les Français. Ces admirateurs chasseraient tous les Français de Manitoba et par tous moyens les empêcheraient de revenir. Pourquoi crier après l'immigration, si ce doit être là notre politique? Pourquoi annoncer de par le monde que nous avons besoin de colons, quand à l'heure même nous faisons tout en notre pouvoir pour décourager et persécuter une classe de personnes considérable, industrieuse et frugale. Ne ferions-nous pas mieux de mettre de côté la cause de l'immigration?

Nombre de nos fanatiques ignorent sans doute l'histoire de la race française au Canada, et d'autres ont pu l'oublier. Sir Gavan Duffy, dans un écrit publié récemment par la *Contemporary Review*, nous rappelle cette histoire et raconte d'une manière intéressante comment les colonies britanniques obtinrent le gouvernement responsable. Dans cette lutte, les Canadiens-français ont joué un rôle remarquable. Ils firent preuve de grande patience, de grande fermeté et de grande intelligence; ils n'en furent pas moins loyaux que leurs alliés du Haut Canada, tout en agissant avec plus de dignité. Aucun Canadien-Anglais peut rejeter à l'arrière plan une race qui a compté un Papineau et un Lafontaine dans l'histoire de cette lutte mémorable pour nos libertés civiles. Ils étaient français de nom et français de langage, mais avant tout ils étaient Canadiens. Ils étaient les dignes descendants d'une race qui, soixante ans auparavant, rejetait les conseils de Benjamin Franklin et d'un évêque populaire l'invitant à s'unir aux états en révolte pour déclarer l'indépendance; ils préférèrent l'allégeance à la Couronne anglaise, et il n'y a pas de preuve que depuis ils ont eu à regretter leur choix. Ils sont Canadiens et Anglais aujourd'hui, comme ils l'étaient alors; comme les Allemands et les Scandinaves et les autres immigrants étrangers qui nous sont venus et que nous avons été contents de recevoir sont aujourd'hui Canadiens et Anglais—plus que ces derniers, de fait, car ils sont les premiers Canadiens, car ils ont versé leur sang, souffert l'emprisonnement et le bannissement pour l'obtention du gouvernement responsable. Il ne nous convient pas de mettre en question leur loyauté, ou de parler d'eux comme d'étrangers. C'est un spectacle déplorable, profondément scandaleux pour ceux qui y prennent part, de voir les efforts qui sont faits pour ranger en camps ennemis les Canadiens de langue française et ceux de langue anglaise. Qui a droit de parcourir en tous sens ce vaste Dominion et de choisir le lieu de sa demeure, si ce ne sont point les membres de cette race qui a fondé le Canada et contribué à le faire ce qu'il est aujourd'hui?

Ceux d'entre nous qui ont la résolution de ne pas oublier l'histoire de cette race encoureront peu de danger s'ils laissent leurs esprits courir par cet étroit sentier qui mène au fanatisme. Nous nous souvenons de Papineau, de Lafontaine et de leurs illustres compatriotes, et nous sommes contents de les nommer nos frères canadiens.

Nouvelles Politiques

—Le gouvernement fédéral a reçu copie de l'acte, récemment passé au Parlement impérial, qui abolit les cours de vice-amirauté dans les possessions britanniques. Cet acte décrète qu'après le 1er juillet 1891 toutes les cours supérieures en ce pays qui ont une juridiction illimitée en matière civile seront revêtus des attributions des tribunaux abolis. Il laisse néanmoins chaque possession libre de donner ces attributions au tribunal qu'elle voudra.

L'acte impérial oblige le gouvernement du Canada à dédommager, par le paiement d'une pension ou d'autre manière, les juges actuels des cours de vice-amirauté.

—Tous les comptes de l'année fiscale terminée le 30 juin dernier sont fermés. Le résultat officiel des opérations financières de l'année sont comme suit:

Revenu,	Douanes	$23,971,351
	Accise	7,601,426
	Bureau de Poste	2,357,389
	Travaux publics et chemins de fer	3,800,110
	Divers	2,131,092
	Revenu total	$39,861,368
Dépenses		35,857,130
	Surplus	$ 4,004,238

Ce surplus dépasse de $1,300,000 les prévisions de l'honorable ministre des finances à qui nous offrons nos plus sincères félicitations.

—Nous apprenons avec plaisir que les négociations de Mgr Grandin et de son grand vicaire, le R. P. Lacombe, avec le gouvernement d'Ottawa, au sujet des écoles indiennes sont terminées à la satisfaction du vénérable évêque.

—La *Chancery Divisional Court* d'Ontario vient de rendre un jugement important sur les pouvoirs des gouvernements locaux et fédéral. La cour, composée des juges Boyd, Ferguson et Robertson, à l'unanimité, a édclaré qu'il appartient au gouvernement provincial de commuer ou de remettre les sentences prononcées en vertu des lois d'Ontario.

Ce jugement important intéresse toutes les provinces.

—Un confrère de Québec annonce un nouveau remaniement de portefeuilles à Québec.

Nous croyons savoir, dit il, que l'hon M. Garneau va se retirer du ministère. Il conservera néanmoins son siège au Conseil législatif et sera remplacé aux Travaux Publics par l'hon. M. Charles Langelier.

M. Fitzpatrick succèdera à l'honorable M. Langelier comme secrétaire provincial.

LES BELGES AU CANADA

Sous ce titre, dans une troisième lettre adressée à son journal, *Le Courrier de Bruxelles*, M. L. Hacault nous donne le récit d'une visite qu'il faisait dans les derniers jours de juillet à Notre-Dame de Lorette, Sainte-Anne des Chênes, Giroux, LaBroquerie et Sainte-Agathe. La lecture de cette lettre, nous n'en avons aucun doute, intéressera beaucoup ceux de nos amis qui habitent ces diverses localités et tous sauront gré à M. Hacault d'avoir rendu justice à notre clergé si dévoué, à toute notre population et à notre pays.

Nous serons toujours heureux de voir arriver une immigration belge aussi sympathique, honnête et industrieuse que celle que nous a déjà fourni ce pays; pourvu, néanmoins, qu'elle soit catholique.

(*Courrier de Bruxelles du* 16 *août* 1890.)

Winnipeg, 28 juillet.

Cette lettre est fort probablement la dernière de mes corrospondances du Manitoba. Le temps approche en effet où je devrai me rembarquer à Montréal. J'ai donc passé environ un mois au Manitoba, parcourant surtout les régions du Sud de cette Province. Ainsi samedi, dimanche et aujourd'hui, j'ai fait une intéressante excursion aux colonies canadiennes françaises de Sainte Anne, LaBroquerie, — où il est question de placer prochainement des émigrants belges,—et de Sainte-Agathe. Ces localités sont situées au Sud-est de Winnipeg, dans la direction du Lac des Bois Elle ne sont, sauf la dernière, pas encore desservies par une ligne ferrée, de sorte que j'ai pris, le matin samedi à 8 heures, la malle-poste conduite par un très aimable canadien français, M. Desautels, qui se trouve être en même temps l'un des plus anciens et des plus respectés colons français de Manitoba.

Après avoir fait une visite au journal catholique *Le Manitoba*, que publie à Saint-Boniface M. Trudel, chez lequel j'ai fait la connaissance de l'honorable M. LaRivière, l'un des députés du Manitoba au Parlement fédéral d'Ottawa, nous nous sommes dirigés vers Lorette, la paroisse dont le R. M. Dufresne est curé, paroisse toute française où se trouve un seul belge, M. Constant Paulus, instituteur catholique, le premier belge que j'ai eu le plaisir de voir lors de mon arrivée à Winnipeg, le 3 juillet dernier. Toujours continuant par un soleil torride, mais abrité sous un *riflard* bien en situation, nous arrivions enfin dans l'importante paroisse de Sainte Anne, dont le R. M. Giroux est curé.

Nous avions traversé une plaine assez variée d'aspect, où la prairie naturelle alterne avec les champs cultivés. Le sol offre partout le même aspect et se trouve composé de ce terrain noir, épais, offrant au soleil, sur les parties de la route sillonnés par les voitures, l'aspect brillant d'un macadam fait de cirage poli à la brosse. A perte de vue s'étend l'horizon. Peu de bois. Partout des fermes, très distantes les unes des autres. A Lorette, nous avions reçu vers midi, l'hospitalité la plus cordiale chez une famille alliée à celle de mon guide. A quatre heures et demie, nous descendîmes de voiture devant la cure et l'église de Sainte-Anne.

Le R. M. Giroux voulut bien me faire le meilleur accueil.

On était à la veille du grand pèlerinage de Sainte-Anne, très populaire dans le pays. Tout était encombré et ce fut chez M. Desautels même que je trouvai un gîte on ne peut plus agréable. Cet intérieur de famille canadienne et chrétienne, aux mœurs patriarcales et simples, empreinte de la plus franche cordialité sera un des meilleurs souvenirs de mon séjour au Manitoba. M. Desautels est un des grands propriétaires du pays et ses enfants, très nombreux, rayonnent tout autour de lui. Ils sont la plupart mariés, de sorte qu'à soixante ans M. Desautels voit les enfants de ses enfants. Ils sont déjà au nombre de trente-cinq. Il verra probablement avant dix ans ses arrière petits enfants: ce que je lui souhaite! Robuste, gai comme à vingt ans, très instruit et très au courant de l'histoire du Manitoba, ce digne patriarche vaut une mention à part, car il s'est montré à mon égard véritablement charmant, ainsi du reste que Mme Desautels et toute sa famille. Près de la ferme-villa j'ai trouvé une veuve d'origine allemande, venant de Verviers, Mme Toffenbach, et dont le fils unique est au service de la famille Desautels. La veuve Toffenbach me raconte les épreuves des premières années, épreuves suivies de la mort de son mari, peintre-décorateur à Montréal, et d'un incendie qui a consumé sa maison ainsi que presque tout son mobilier. Heureusement son fils est vaillant. Ils ont une terre en culture et du bétail. Grâce à la famille Desautels les épreuves seront surmontées.

Les terres de la paroisse de Ste-Anne sont assez variées d'aspect. La plupart sont occupées. On en trouve encore cependant beaucoup d'excellentes à vendre à des prix très raisonnables: à 3 p. ½, 3 p. l'acre en moyenne (37 fr. l'hectare).

Le samedi matin, fête de Sainte-Anne, nous avons le bonheur d'assister à la messe célébrée dans la jolie église de la paroisse, fort encombrée de pèlerins, au nombre de près de 1,500. Communions très nombreuses. L'honorable M. LaRivière assiste au pèlerinage et son fils, jeune prêtre, chante sa première grand'messe à dix heures. On se retrouve à la cure, où l'on me présente à plusieurs ecclésiastiques, notamment au Révd. M. Maisonneuve, qui est un des plus anciens missionnaires du pays. Il a 42 ans d'apostolat et a perdu l'ouïe durant les épreuves de sa vie errante chez les sauvages du Nord. C'est aussi à la cure que je trouve le Révd. M. Pelletier, curé de La Broquerie, avec lequel j'allais entreprendre ma dernière excursion dans le Manitoba.

A une heure, tous les pèlerins, y compris le clergé, l'honorable M. LaRivière et sa famille, prenaient part à un dîner pique-nique, dont les éléments avaient été fournis généreusement par les familles de Ste-Anne et dont le produit est destiné à l'œuvre de Sainte-Anne et de son église. Ce pique-nique servi dans l'établissement des Sœurs, est organisé par les dames de la paroisse. Rien de plus gai et de plus chrétien à la fois que ces agapes.

A LABROQUERIE.

Quelque temps après, j'"embarquais" à bord de la voiture du Révd. M. Pelletier et en route pour LaBroquerie, située à un nombre respectable de milles de Ste-Anne. Toujours le même soleil ardent. Aussi, en route, dans un *store* ou magasin général, tenu par un Français, qui est aussi maître de poste, j'achète un chapeau de paille aux larges bords, qui me donne l'air d'un colon, ou tout au moins d'un aspirant colon. Nous reconduisons M. Desautels chez lui, et après des adieux bien sentis, nous prenons le chemin de la paroisse du Révd. M. Pelletier. Cet excellent ecclésiastique, mis au courant du but que je poursuis, veut bien à son tour me servir de guide. Comme M. l'abbé Campeau, comme tant d'autres prêtres canadiens, le Révd. M. Pelletier est un homme admirablement dévoué à ses paroissiens et au pays qu'il s'agit de coloniser. La paroisse de LaBroquerie a été créée par l'éminent archevêque de Saint-Boniface, Mgr. Taché, qui lui a donné le nom de sa vénérée mère. Les débuts ont été difficiles et remontent à quelques années. Aujourd'hui elle compte trois cents âmes. Sa population a presque doublé en quatre ou cinq ans. Le sol est de l'aspect le plus varié. Après des étendues plates comme la main, légèrement sablonneuses, assez souvent, mais où l'on trouve de très beaux champs de blé, d'orge et d'avoine, des prairies plantureuses, des cultures de *patates*, etc., nous arrivons dans des régions où la tourbe alterne avec des parties de sol semées de roches erratiques, roulées, de la nature la plus diverse et des parties de gravier consistant en débris de roches mêlées à la terre végétale. Nous traversons aussi des régions très boisées, d'autres sablonneuses, pour retrouver des espaces de riche terre noire. Le nombre des *homesteads* libres, ici, est considérable et les terres à vendre sont à bon marché. On pourrait loger à l'aise ici plus de 300 familles nouvelles dans des parties excellentes. Les sol est beaucoup plus accidenté que dans le pays de Sainte-Anne et conviendrait bien aux Belges qui ont peine à s'habituer à la prairie monotone et sans bois. Le bois est une richesse précieuse. Et LaBroquerie n'en manque pas. De plus, cette région, depuis Lorette et Sainte-Anne, est traversée par une petite rivière—la Seine—qui est un affluent de la Rivière Rouge, sur les bords de laquelle Winnipeg est bâti. Les pâturages abondent et l'élève du bétail présente les plus grands avantages. Au cours de notre voyage nous traversons un grand nombre d'exploitations rurales des plus prospères. A quelques milles de l'église paroissiale nous *stoppons* devant une ferme belge, celle de M. Pierson, de Gros-Fays (province de Namur, canton de Gedine.)

L'accueil que nous y recevons est vraîment touchant. La famille Pierson fait fête au journaliste belge et le digne chef de cette vaillante famille nous fait l'historique complet de ses débuts dans le Canada. C'est un récit des plus instructif, mais qu'il serait trop long de relater ici. Il est établi sur 160 acres (64 hectares et demi) de terres excellente, un peu rocheuse, qu'il a achetée avec de grandes facilités à M. Desautels, au prix de 600 piastres. Ici les terres à vendre sont du prix d'une piastre à une piastre et demie l'acre (terres du gouvernement) et de trois piastres à trois piastres et un quart (15 à 16 fr. 25), terres de particuliers. Les *homesteads* sont nombreux, mais éloignés du centre. Une ligne de chemin de fer est sur le point de se faire de Winnipeg à Lorette, Sainte-Anne et LaBroquerie. Quand elle sera faite, les terres augmenteront naturellement en valeur.

M. Pierson a, actuellement, 25 à 30 acres en culture. Et ses blés, son orge, son froment, son avoine, ses pommes de terre, ses légumes sont admirables. Il possède 27 têtes de bétail. Quand il a commencé, il était dans une telle nécessité qu'il a dû acheter de la farine à crédit pour nourrir sa famille composée actuellement de huit personnes. Sa ferme est située à 45 milles de Winnipeg. Elle peut être visitée comme une ferme modèle. La maison a coûté 500 fr., et le reste des constructions agricoles en vaut autant. Tout, naturellement, est en bois. Nous visitons, en détail, ces installations, étable, laiterie, etc. Après un souper joyeux on se quitte aux cris de vive la Belgique! Quelques heures après nous étions à la cure de LaBroquerie, le soir. M. le curé me donne l'hospitalité chez lui et son affabilité, sa courtoisie me font passer quelques heures délicieuses. Le lendemain matin j'assiste à sa messe avec ses paroissiens qui viennent ensuite à la cure. Par une attention charmante M. le curé avait invité à dîner M. Pierson. De sorte que j'ai eu le plaisir de revoir encore cet excellent compatriote.

A 2 heures, M. le curé devant aller voir une parente malade très gravement, me propose de me conduire à Sainte-Agathe, où elle réside. C'est une course de sept heures à travers champs, bois, prairies, etc. J'ai pu voir ainsi tout le pays qui s'étend à l'ouest de LaBroquerie, terre très riche et où il y a encore beaucoup à faire. Nous traversons en courant cinq ou six villages mennonites sur lesquels je recueille des renseignements intéressants que je réserve pour une prochaine lettre. Ces villages paraissent très prospères. Au contraire des colonies canadiennes-françaises et anglaises qui présentent l'ordre dispersé, ces mennonites, venus de Russie et d'Allemagne, au nombre de plusieurs milliers, ont adopté l'ordre concentré. Ce sont de véritables agglomérations et les maisons s'y alignent régulièrement le long de la route. Ils élèvent le bétail en grand. A neuf heures et demie du soir nous arrivions à Sainte-Agathe, où le Révd. M. Samoisette, curé, voulait bien nous donner l'hospitalité de la façon la plus aimable. Le lendemain matin nous reprenions le chemin de Winnipeg.

Nouvelles Religieuses

—Le Révd. Père Lajoie, Canadien, ancien provincial des clercs Saint-Viateur à Joliette, vient d'être élu supérieur général de la même communauté, à Vourles, France.

—Sa Grandeur Mgr. T. Duhamel, archevêque d'Ottawa, est parti pour Rome lundi dernier, le 15, avec M. J. O. Routhier, vicaire-général. Monsieur l'archidiacre L. N. Campeau est nommé administrateur du diocèse d'Ottawa pendant l'absence de l'archevêque.

—M. l'abbé Léon Arcand, du Séminaire des Trois-Rivières, vient de partir pour Rome, où il va suivre les grands cours de théologie.

—M. Cazenave, le chargé d'affaires du Séminaire de Québec, dans l'introduction de la cause de la béatification de Mgr. Laval à la Sacrée Congrégation des Rites, a télégraphié à Mgr. Pâquet que la cause du premier évêque de Québec avait été introduite à Rome le 23 août dernier. Conséquemment Mgr. Laval est déclaré Vénérable. Nous nous réjouissons avec tous les catholiques du Canada de cette bonne nouvelle.

—M. James J. Hill, président du Great Northern Railway, vient de donner à Mgr. Ireland, archevêque de St Paul, la somme de 500,000 dollars pour la construction d'un séminaire catholique de théologie, séminaire qui surpassera tous ceux qui existent aujourd'hui aux Etats-Unis.

On a tout lieu de croire que sa dédicace aura lieu au commencement du printemps de l'année 1892.

Deux cent mille dollars environ seront employés dans la construction de l'édifice qui, probablement, sera élevé entre Minneapolis et St Paul.

—Dimanche après midi avait lieu à l'Eglise Sainte-Marie de Winnipeg la bénédiction de deux cloches destinées l'une à la mission de la Rivière-aux-Epinettes et l'autre à celle de la Rivière Poule-d'Eau.

Ces deux réserves de sauvages sont entièrement catholiques et ont dans la personne du Rév. Père J. A. Dupont un missionnaire plein de zèle et de dévoûment.

—Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface partira samedi pour Deloraine où il fera dimanche la bénédiction d'une chapelle et administrera le sacrement de confirmation.

Le Rév. Père Allard vicaire-général, précédera Mgr Taché de deux jours à Deloraine.

M. l'abbé F. Turcotte est chargé de cette mission.

—Les RR. PP. Oblats qui ont terminé leur retraite jeudi dernier à l'Eglise Sainte-Marie de Winnipeg, sont tous repartis pour leurs missions respectives pleins d'espoir que le bon Dieu continuera de bénir leurs efforts, et consolés à l'aspect des dispositions que montrent certains sauvages qui jusqu'à présent refusaient d'ouvrir les yeux à la lumière évangélique.

UNE AFFAIRE REGRETTABLE.

Jeudi dernier plusieurs personnes étaient réunies à l'hôtel Saint-Boniface, de cette ville, lorsque l'une d'elles, un jeune Belge de LaBroquerie, nommé Marcellin Pierson, fils de M. Matthieu Pierson, respectable cultivateur de cette localité et originaire de Gros-Fays, province de Namur, canton Gedine, Belgique, fut victime de ce que nous ne pouvons appeler autre chose qu'un accident, qui néanmoins a causé sa mort.

Les faits sont comme suit: Tous étaient à s'amuser ensemble, lorsque le jeune Pierson ayant enlevé le chapeau d'un nommé Charles Homard, français d'origine, ce dernier n'aima pas la plaisanterie. Pierson voulut toutefois recommencer; mais en voulant parer le coup avec un parapluie qu'il tenait dans sa main, Homard lui en enfonça l'extrémité dans l'œil gauche. Le bois pénétra jusque dans la cervelle du malheureux et causa une hémoragie. Le sang coulait à flots et on s'empressa de donner tous les soins possibles à la victime. Le Dr. D'Eschambault appelé, fit transporter Pierson à l'hôpital de Saint-Boniface, où il demeura jusqu'à dimanche; mais après consultation, les médecins le firent transporter à l'hôpital de Winnipeg pour lui faire subir une opération chirurgicale. Malgré tous les soins Pierson expirait lundi matin, sans avoir pu reprendre connaissance.

Une enquête judiciaire a été faite lundi et les jurés ont décrété l'arrestation de Charles Homard, sous l'accusation grave d'homicide.

Ce qui rend l'affaire plus grave pour l'accusé, c'est qu'en apprenant la mort de Pierson, il s'est enfui, et jusqu'au moment où nous relatons ces faits, la police n'a pas réussi à l'arrêter.

Le corps de Pierson a été transporté à LaBroquerie pour y être inhumé dans le cimetière de cette paroisse. Le père du défunt avait été averti à temps pour voir son enfant vivant encore, mais n'a eu que la consolation de recevoir son dernier soupir. Il n'a pas recouvré ses sens.

Nous offrons à la famille éplorée nos compliments de condoléances.

BANQUET LANGEVIN

C'est à l'hôtel Clarendon, sur l'avenue du Portage, à Winnipeg, qu'aura lieu le banquet, lundi, le 22 courant, à huit heures du soir.

Billets en vente chez MM Despars, Pelletier, Kéroack et à la pharmacie du Dr Lambert, à Saint-Boniface.

Les billets doivent être retenus de suite afin de n'avoir pas de déception, car le nombre en est limité.

PERSONNEL

Les dernières nouvelles reçues de M. l'abbé Cherrier, curé de l'Immaculée Conception de Winnipeg, indiquent que le distingué voyageur doit être actuellement à Rome, et qu'après quelques semaines de séjour dans la Ville Eternelle il reviendra directement à Manitoba.

M. P. Foursin Escande, représentant de plusieurs cultivateurs français et belges, s'unira aux délégués Anglais et Ecossais qui doivent venir visiter Manitoba et le Nord-Ouest.

M. N. D. Beck, avocat de Calgary, gendre de M. E. R. Lloyd, trésorier de notre ville, était ici hier de retour d'un voyage à Montréal, Québec et Sainte-Anne de Beaupré.

M. J. C. de Lorimier est revenu hier de la province de Québec.

M. Adolphe Daoust est retourné chez lui à Saint-Timothée, Qué.

M. l'abbé Guillaume, est arrivé hier à l'archevêché venant du Kansas. Ce digne prêtre visitera le pays où doivent venir se fixer la plupart des colons qui formaient sa paroisse là-bas.

Déjà, paraît-il, quatre d'entre eux sont en route avec leurs familles, leurs instruments de ferme et tous leurs animaux. Avant de nous arriver ils auront 1000 milles à parcourir. Parmi ces courageux colons nous croyons savoir qu'il se trouve des parents de M. Véronneau, de Fannystelle.

Choses et Autres

—Les habitants de la Californie ont l'intention d'envoyer à la prochaine exposition de Chicago le plus gros des spécimens des arbres de leurs forêts.

L'arbre en question—qui se trouve dans une forêt du comté du Tulare—ne mesure pas moins de 90 pieds, soit 30 mètres de circonférence, ce qui donne environ dix mètres de diamètre.

Les travaux pour abattre ce colosse des bois sont commencés et il faudra, dit-on, deux mois aux dix hommes qui y sont employés pour le mener à bonne fin.

Ls poids de l'arbre abattu atteindra 15,000 livres ; son transport s'effectuera sur trois énormes wagons plates.

—On mande de Sainte-Anne, Illinois, où habite Chiniquy, que l'apostat est dangereusement malade et sur le point d'aller rendre ses comptes à Dieu. En arrivant de la Nouvelle-Angleterre, ces jours derniers, il a été atteint d'une inflam mation de poumons. Chiniquy n'a pas encore terminé son livre : "Cinquante ans dans l'Eglise de Rome et Trente ans dans l'Eglise du Christ." Ses amis ont encore quelque espoir qu'il reviendra à la santé.

—M. Herr Krupp, le fils du célèbre fondateur allemand de canons Krupp, est actuellement à Ottawa Il y est venu étudier la qualité et la quantité de métal contenu dans le minéral de mines de nickel et de cuivre de Sudbury et qui sont situées à l'ouest de cette ville. M. Krupp est à la recherche de nickel pour le coulage d'un nouveau canon dont le métal devrait surpasser en force et en durée celui dont on fait usage maintenant. La différence serait, dit-on, la même que celle qui existe entre le fer et l'acier.

—La Bourse de Londres a été mis l'autre jour dans un profound étonnement par l'arrivée d'un chèque de 1,250 004 livres sterling. Ce chèque était tiré par une compagnie de chemin de fer de l'Inde sur la London and County Bank.

C'est la somme la plus élevée qui ait jamais été payée à Londres pour un seul chèque.

M. Vanderbilt avait un jour, cependant, fait payer 700,000 livres sterling sur sa seule signature.

—Le chemin de fer du comté de Drummond, de Saint-Hyacinthe à Nicolet, est maintenant terminé ; il ne laisse rien à désirer sous le rapport du roulant, ballastage, rails d'acier, etc.; il a aussi les communications téléphoniques. Le reste du chemin est ballasté jusqu'à Saint-Hyacinthe, et toute la ligne sera ouverte au traffic dans environ denx mois. Il est probable que la compagnie prolongera cette ligne jusqu'à Sherbrooke.

—Un incendie a éclaté dans le moulin et le clos à bois de Olmstead et Lothan, dans la partie ouest du Sault Sainte-Marie, Ont., jeudi soir.

Les flammes se sont répandues avec la rapidité de l'éclair et toute la petite ville a été menacée d'une ruine complète.

Les pertes s'élèvent à plus d'une centaine de mille piastres.

—Un syndicat vient de se former en Angleterre sous la présidence du lord maire de Londres, ayant pour objet de fonder une compagnie avec un capital de quatre millions de louis sterlings, qui construirait un chemin de fer de Québec au Labrador, se reliant avec une ligne de paquebots rapides faisant la traversée de l'Atlantique en 3½ jours. Des ingénieurs au service du syndicat sont déjà partis de Québec pour aller explorer le terrain au Labrador. Cette entreprise, dont on parle depuis quelque temps déjà, mettrait le Canada à une très courte distance de l'Europe.

—Une circulaire adressée aux actionnaires de l'*Etendard*, signée : "Gust. Lamothe, Henri Trudel et A. Trudel," annonce que les exécuteurs testamentaires de feu le sénateur Trudel ne veulent pas accepter le legs qu'il leur a fait de l'*Etendard*, et qu'en conséquence le journal a dû paraître pour la dernière fois samedi le 13 septembre courant.

Chronique Locale.

—Conseil de ville lundi prochain.

—Un forçat du nom de Carlisle, qui s'était évadé du pénitencier, a été repris à Winnipeg vendredi.

—L'on a posé au Collège et l'on est à poser à l'Archevêché les fils nécessaires pour l'éclairage à l'électricité.

—Le nombre de billets pour le banquet Langevin est limité, par conséquent il vaut mieux s'en procurer sans retard.

—L'hon. Juge Killam et MM. Ghent Davis et J. R. Haney, avocats, ont été nommés pour refondre les statuts de Manitoba.

—Le club de lacrosse *Winnipeg* a encore battu le club 90*me* samedi et a conquis par là même le titre de champion de Winnipeg pour 1890.

—Le puits de Deloraine a été foré à une profondeur de 1,400 pieds. Après avoir traversé le roc que l'on a rencontré à 1,385 pieds l'on espère obtenir de l'eau.

—L'écurie de louage de Hinton à Winnipeg a été détruite par le feu dans la nuit de lundi. Quatre chevaux de valeur ont été brulés. Les pertes sont considérables.

—Les Irlandais de Winnipeg, convoqués en assemblée, ont nommé les principaux d'entre eux pour percevoir des souscriptions afin de secourir leurs compatriotes du vieux continent menacés de famine.

—La vente de terrains pour arrérages de taxes a eu lieu hier à l'hôtel-de-ville. Dix-sept lots seulement on été mis en l'enchère sur 43 annoncés. Plus de mille piastres ont été réalisées.

—Une jeune fille de 16 ans nommée McEwen résidant avec un de ses parents, M. Dawson, de Saint-François-Xavier, s'est suicidée lundi en se pendant à un soliveau de la maison pendant qu'elle était seule.

—Nous devons recevoir ces jours ci un char de sucre et un char de diverses marchandises. C'est le temps de venir nous voir.

Toujours au magasin populaire de Anderson & Lemieux, 245 rue Principale.

—Les assises d'automne commenceront dans quelques semaines, aux dates suivantes : Winnipeg, le 28 octobre, sous la présidence de l'hon. Juge Dubuc ; Portage-la-Prairie, le 4 novembre, sous la présidence de l'hon. Juge Killam ; Brandon, le 11 novembre, sous la présidence de l'hon. Juge en chef Taylor.

Chronique de la Province.

Saint-Pierre, de la Rivière-aux-Rats,

15 septembre.—M. le curé Jolys est allé passer quelques jours à Sainte-Agathe.

—Nous n'avons pas eu autant de pluie qu'ailleurs et nos braves cultivateurs ont pu ramasser leur récolte avec facilité. La moisson est abondante.

M. D. Neveu, frère du député de Joliette aux Communes, arrivé ici l'an dernier, récolte suffisamment cette année pour payer ses 200 acres de terre et la maison et autres bâtiments qu'il a construits. La terre lui a coûté $1 200. En blé seulement, il a plus de 2,000 minots. A part cela, il a une forte récolte d'avoine et autres grains. Ainsi, voilà un cultivateur qui entend sa besogne, qui sait travailler hardiment, et qui en une seule saison se rembourse des $2,000 qu'il a placées en arrivant ici. Nous pourrions citer plusieurs autres cas semblables.

—La beurrerie de MM. Barré et Mignault est en pleine opération depuis le printemps. On a expédié 20,000 livres de beurre à la Colombie Anglaise la semaine dernière. On calcule sur une exportation de 70,000 livres, de notre paroisse.

—On fait des réparations à notre moulin à farine. Il est question de mettre des rouleaux en place des moulanges. Ce sera une grande amélioration. Tout sera prêt en novembre.

—Plusieurs cultivateurs sont à élever des constructions ou à agrandir celles qu'ils possèdent déjà ; ce qui est un indice de prospérité.

—Un grand malheur pour la paroisse et qui paralyse terriblement son développement, c'est le manque de communication facile par le chemin de fer. C'est triste à dire lorsque nous avons une voie ferrée, la première construite en cette province ; mais le mal n'en existe pas moins, puisqu'il n'y a pas de service régulier. Avant ces jours derniers, on espérait que la compagnie du C P. R. reviendrait à de meilleurs sentiments à notre égard ; mais il parait que ses agents viennent de recevoir avis qu'il n'y aura qu'un convoi par semaine. Tout le monde ici est indigné et demande l'intervention du gouvernement fédéral. Ce chemin de fer a été donné au C. P. R. par les autorités fédérales, et ce ne peut et ne doit être qu'à la condition de donner au public un service convenable. Le bon sens se refuse à croire qu'il suffise de faire passer une locomotive une fois la semaine, et à petite vitesse s'il vous plaît, pour satisfaire aux obligations contractées.

Sainte-Agathe,

16 septembre.—M. le curé Samoisette, après quelques jours de maladie bien grave, éprouve du mieux. Toute la paroisse se réjouit du retour à la santé de son dévoué curé.

—Plusieurs cultivateurs se proposent de payer leurs terres au gouvernement.

—La fromagerie de M. Barré donne beaucoup de satisfaction à ses patrons, de même qu'à son propriétaire.

CHEVAUX ÉGARÉS

Ont laissé la propriété de Alexander Smith, de Gretna, quatre chevaux de prairies, étampés "T" sur l'épaule gauche. Deux sont d'un rouge pâle et les deux autres d'un brun foncé.

Une récompense convenable est promise à celui qui donnera des renseignements. M. LONG, Gretna.

Gretna, 25 août, 1890. 3i

AVIS.

DES SOUMISSIONS cachetées portant la suscription "Soumissions pour fournir la farine et le lard fumé (*bacon*)." seront reçues par le soussigné jusqu'à midi, le 22 septembre 1890, pour la livraison des quantités suivantes de FARINE et de LARD FUMÉ ou aucune partie d'icelles, dans les entrepots des diverses agences, avec telles autres quantités dont on pourra avoir besoin durant l'année fiscale finissant le 30 juin 1891.

La **FARINE** devra être de même qualité que l'échantillon visible au bureau de l'agence, et livré d'après les spécifications du contrat qui existe aujourd'hui. Les soumissionnaires devront dire d'après l'échantillon de quelle agence ils soumissionnent.

Le **LARD FUMÉ** devra être de la meilleure qualité (*extra short*), frais et sain. Les soumissionnaires devront faire leurs prix par côté de 40 à 60 lbs chaque. Il devra être livré en sacs dont la pesanteur sera déduite.

AGENCE.	FARINE.		LARD FUMÉ.
Pelly	200	Sacs.	3,270 Lbs.
Birtle	50	"	3,270 "
Montagne d'Orignal.	40	"	1,000 "
Lac Croche	150	"	4,260 "
Assiniboine	150	"	3,000 "
Montagne la L[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Muscowpetung's.	300	"	5,000 "
Lac des Canards	350	"	7,900 "
Carlton	300	"	11,600 "
Battleford	400	"	22.100 "
Lac l'Oignon	350	"	6,700 "
Lac la Selle	410	"	5,000 "
Edmonton	545	"	12,100 "
Montagnes de la Paix	530	"	9,350 "
Agence Sarcee	307	"	500 "
Réserve des Sarcee Stony	230	"	4,000 "
Pieds Noirs	1,600	"	700 "
Gens du Sang	1,6[illegible]0	"	1,200 "
Piegans	650	"	1,200 "
Ecole Industrielle de Battleford	650	"	1,000 "
Ecole Industrielle de Qu'Appelle	337	"	1,500 "
Ecole Industrielle de Dunbow	337	"	700 "

La livraison des quantitées susdites devra se faire le ou avant le 1er Novembre prochain. Un chèque accepté ou de l'argent au montant de cinq pour cent du total de la soumission devra accompagner toute soumission, laquelle somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer un contrat ou s'il né remplit pas son contrat d'une manière satisfaisante. Chaque soumission devrait porter, à part la signature du soumissionnaire, les signatures de deux bonnes cautions.

Des formules de soumissions peuvent être obtenues sur demande aux agents des sauvages. Aucune soumission sera nécessairement acceptée.

HAYTER REED.
Commissaire.

Bureau des Sauvages,
Régina, septembre 1890. 1i

Chemin de Fer Northern Pacific & Manitoba.

BUREAU D'EMPLOIS ET DE RENSEIGNEMFNTS

Pour hommes de Chemin de fer, domestiques sur fermes ou pour maisons privées

No. 311½, RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

Jno. 20 8 90

EXPOSITION DE LA JAMAIQUE, 1890

UNE EXPOSITION sera tenue à Kingston, Jamaïque, en janvier 1891. Les produits agricoles, manufacturiers et artistiques de l'Ile en même temps que les produits artistiques, mécaniques, industriels et agricoles de la Grande-Bretagne, des autres pays et des colonies.

Vu la position géographique de l'Ile de la Jamaïque vis-à-vis le Canada et la nature et l'accroissement des importations de la Jamaïque ainsi que des produits de l'Ile, le gouvernement du Canada a accepté l'invitation du gouvernement de la Jamaïque de participer à cette exposition dans le but d'obtenir un plus vaste marché pour les produits agricoles et industriels du Canada.

Le gouvernement Canadien s'engagera à payer le fret pour tout article à exposer qui recevra l'approbation.

Les entrées doivent être faites pas plus tard que le 30 de septembre prochain, et la dernière date à laquelle les exhibits peuvent être expédiés d'Halifax, N. S., ou Saint-Jean, N. B., est la mi-novembre.

M. Adam Brown, M.P., a été nommé Commissaire Honoraire pour représenter le Canada à cette exposition.

Des formules d'application et toutes les explications générales peuvent être obtenues en s'adressant au Commissaire Honoraire.

S'adresser au Département de l'Agriculture, Ottawa, ou au soussigné.

Par ordre du Ministre de l'Agriculture.

H. R. SMALL,
Secrétaire du Dépt. de l'Agriculture.

Ottawa, 24 juillet 1890. 13.8.90

AGRICULTURE

A PROPOS DE VACHES LAITIÈRES.

Je ne puis m'empêcher de reproduire aujourd'hui ce que dit un agronome distingué des Etats-Unis, M. C. S. Rice, à propos des vaches laitières. Je traduis du *Country Gentleman* :

"Une machine quelconque doit être construite de telle manière qu'elle puisse faire parfaitement bien l'ouvrage que l'on en exige ; de même les véritables vaches laitières doivent réunir certaines qualités qui les rendent essentiellement propres à la production du lait. Les cultivateurs peuvent eux-mêmes se procurer de telles vaches par une sélection judicieuse des sujets de leurs troupeaux et par un croisement raisonné qui a toujours pour but la production du lait.

Quels profits peut rendre une bonne vache laitière?

Voici quelques chiffres pour répondre à cette question. Une bonne vache laitière avant de donner un profit quelconque consomme au moins une valeur de $20 pour s'entretenir, maintenir chez elle la vie animale ; ajoutez $15 à ces $20 votre vache donnera comme la plupart des vaches ordinaires un rendement de $40 à $45, en déduisant le coût de l'entretien $35, vous arrivez avec un profit net de $5 à $10. "Mais c'est fort peu, me dites-vous, cette vache peut-elle donner plus?" Ajoutez encore $15 à sa diète ordinaire et vous verrez. Votre vache donnera alors un rendement de $75 à $80. Ainsi le premier $15 aura donné de $5 à $10 de profit, le second donnera de $20 à $25. En d'autres termes, nourrissez peu vos vaches laitières vous n'en retirerez aucun profit ; nourrissez-les et soignez-les raisonnablement, vous aurez un léger profit ; donnez-leur tout ce qu'elles peuvent consommer et digérer de nourriture, vous aurez un grand profit. C'est le secret de tous les cultivateurs qui se livrent avec succès à l'industrie laitière.

TROP DE VACHES VIEILLES, PAS ASSEZ DE GÉNISSES

Ici comme dans beaucoup d'autres contrées, nous avons l'habitude de sacrifier trop tôt les génisses et de garder les vaches laitières jusqu'à dix et douze ans ; nous avons souvent vu vendre pour trois à quatre piastres de jeunes génisses, et les plus belles du troupeau, et cependant tenir à conserver de vieilles vaches donnant quatre à cinq pots de lait par jour.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *Basse-Cour* :

"La plupart des vaches qui atteignent l'âge de dix à douze ans sont très difficiles à engraisser ; elles produisent une viande de qualité inférieure, et la plupart sont atteintes d'affections morbides, spécialement de la phtisie, qui rendent leur lait et leur chair insalubres, et communiquent à leurs produits ce vice héréditaire.

"On ne réfléchit pas assez à ces conséquences d'une mauvaise coutume. On se dit : "Tant que ma vache produira veau et lait, elle gagnera sa nourriture, tandis qu'une génisse me coûterait pendant trois ans sans rapporter." Ce raisonnement serait juste, si on n'avait pas à songer au lendemain ; mais si on envisageait les suites que nous venons de noter, et qui sont absolument exactes, on agirait autrement ; on sacrifierait les vaches au sixième ou septième veau au plus tard, et on élèverait plus de génisses. L'intérêt de la santé publique et celui du cultivateur y trouveraient leur compte."

Cette même coutume régnant ici comme dans beaucoup d'autres contrées y produit les mêmes dommages, nous croyons utile de la signaler à l'attention de nos lecteurs.

UNE EXPÉRIENCE INTÉRESSANTE

Un cultivateur de mes amis me rapportait l'autre jour une expérience assez curieuse qu'il avait faite à propos de l'engraissement de ses porcs. Il a pris trois jeunes porcs du même âge, deux de race améliorée et un de race commune ; il les a mis à l'engrais le même jour, les a soignés de la même manière et les a tués le même jour.

Depuis ce temps, il est pris d'un enthousiasme extraordinaire pour les porcs de race améliorée. "Depuis quinze ans que j'élève et j'engraisse des porcs communs, et penser, me disait-iil, que j'ai perdu durant ce laps de temps de $300 à $400, en négligeant d'améliorer ma race de porcs, n'est-ce pas malheureux!"

Combien d'autres cultivateurs perdent tous les ans des sommes considérables, non-seulement sur leurs porcs, mais sur leurs moutons, leurs vaches, leurs chevaux par cette même négligence.

L'élevage d'*avortons* dans une race quelconque d'animaux domestiques ne devrait plus être de mise ; cependant combien il se fait encore sur une grande échelle presque partout.

PERTE D'ENGRAIS DANS LES BASSES-COURS

Rien de plus commun de voir dans nombre de nos basses-cours la perte d'engrais qui s'y fait. La plupart présentent une espèce de bassin, tous les ans creusé davantage. Le fumier y séjourne sans que l'on songe à l'enlever pour les besoins de la terre ; il y est accumulé et abandonné là depuis près d'un an, sinon davantage. Les bâtiments sont autour, baignant le bas de leurs portes dans le purin et les eaux croupissantes qui, les jours de soleil, exhalent des miasmes pestilentiels, et, les jours de pluie, sont entraînés au hasard par les chemins, par les fossés, dans la marne où s'abreuvent les bestiaux, et quelquefois jusque dans les puits, jusque même dans la fontaine où puise la famille.

On dirait qu'un esprit du mal a créé à plaisir ces tristes laboratoires pour détruire une force féconde et pour engendrer les germes de maladies mortelles.

Ici, pas d'exagération, la vérité est que le plus souvent, de tous les engrais de ferme, il reste seulement à ces cultivateurs insouciants ee que la pluie et le soleil ont bien voulu leur laisser.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 27 août.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli,"	0 06	à 0 08
Bœuf, par quartier	5 00	à 6 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à 7 50
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 15
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 15	à 0 15
Agneau du printemps, p. qr.	0 75	à 1 00
Jambon, par lb	0 15	à 0 00
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 12½	à 0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 13	à 0 15
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à 0 35
Poules " "	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 18	à 0 20
Beurre, par lb	0 15	à 0 18

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 30	à 0 35
Tomates, par lb	0 04	à 0 06
Choux, par 100	4 00	à 6 00
Oignons, par minot	1 00	à 1 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 00 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00 à	5 50
Perches de tremble	3 00 à	3 50
Charbon dur	9 50 à	10 00
Charbon mou	6 00 à	6 50

FOIN.

Foin de prairie	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	6 50 à	7 50

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 82	à 0 00
" 2, "	0 78	à 0 00
" 3, "	0 75	à 0 00
Avoine, par minot	0 35	à 0 40
Orge "	0 45	à 0 50

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 40
" " XXXX	1 70
" " H. B. C.	1 80
" " Standard	2 25
" " Boss Baker	2 40
" " Strong Baker	2 85
" " Roller Process	3 05

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	22 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	20 00
2ème " "	18 00
Doublage brut	16 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	20 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	55 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	32 00
Pin 3ème " "	29 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 14	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 18	à 0 20
Œufs en boîtes, la doz	0 15	à 0 18
Patates, le minot	0 30	à 0 35
Navets, le minot	1 00	à 0 00
Carrottes, le minot	1 00	à 0 00
Panais, le minot	1 00	à 0 00
Betterave, le minot	1 00	à 0 00
Oignons, le minot	1 25	à 1 50
Choux, par 100	4 00	à 6 00
Oie, par lb	0 12	à 0 13
Canards, par lb	0 10	à 0 12
Dindes, par lb	0 12	à 0 12½
Poulets, par lb	0 08	à 0 00
Bois, épinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble	3 00	à 3 50
" perches de tremble	3 00	à 4 00
Foin, la tonne	4 00	à 5 00
Paille, la tonne	2 00	à 3 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	à 0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb	0 05½	à 0 06½
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à 0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 04
Blé, le minot	0 75	à 0 82
Avoine, le minot	0 35	à 0 40
Orge, le minot	0 45	à 0 50

